

**Préparer ses élèves aux nouvelles épreuves anticipées de français :
point d'étape et points de vigilance.**

Afin de favoriser une évaluation équitable, et cohérente avec l'enseignement délivré dans l'année, nous vous adressons ces quelques préconisations qui seront également celles qui prévaudront lors des réunions d'entente au mois de juin.

Pour l'écrit :

- **Le commentaire littéraire**, nous le rappelons, portera sur un texte n'entretenant aucun lien privilégié avec l'un ou l'autre des parcours de l'objet d'étude correspondant. En revanche, la date d'écriture du texte proposé s'inscrira dans les bornes chronologiques définies pour chaque objet d'étude.

L'organisation du commentaire est au libre choix du candidat : on acceptera aussi bien une structure s'appuyant sur la linéarité du texte qu'une structure thématique, l'essentiel étant que l'élève rende compte d'un cheminement cohérent dans le texte.

- La contraction de texte exige un compte précis du nombre de mots. Toute imprécision manifeste ou le non-respect de la contrainte sera pénalisé. Pour le texte source, on est passé de « environ 1000 mots » à « environ 750 mots », ce qui demeure long. Malgré les pénalités que l'on vient d'évoquer, on valorisera dans tous les cas les compétences de compréhension dont feront preuve les candidats. Ainsi, le premier enjeu – qui sera donc un pôle essentiel de l'évaluation – consiste dans une lecture juste du texte dans son ensemble, dont devra rendre compte le résumé. La qualité et la précision de l'expression constitueront le deuxième pôle d'évaluation.

- **L'essai** doit certes témoigner d'une capacité des candidats à planifier et organiser leur réflexion, mais n'a pas vocation à se transformer en dissertation : une organisation cohérente en paragraphes (paragraphes dont le volume textuel peut éventuellement varier) est attendue. Une introduction et une conclusion, dont la forme pourra être souple, sont également attendues (seul point obligé : la présentation claire de la question qui va être débattue dans l'essai). On acceptera bien sûr une énonciation qui implique la première personne.

- **La dissertation** est bien une dissertation sur l'œuvre au programme qu'auront travaillée les élèves. Ainsi, l'absence de références à ce qui seraient manifestement des textes étudiés dans le cadre du parcours pourra ne pas être pénalisée : si la réflexion est riche, l'on peut envisager que seule l'œuvre elle-même soit mobilisée

dans l'argumentation de l'élève. La référence à d'autres textes sera en revanche valorisée si elle permet réellement de nourrir la réflexion sur l'œuvre.

Pour l'oral :

- Nous souhaitons insister sur l'importance de **la lecture expressive**, qui, outre le fait qu'elle sera évaluée sur 2 points, permettra aux élèves de mettre en relief les effets de sens qu'ils seront conduits à expliquer dans leur explication. Nous encourageons la pratique d'entraînements à l'explication qui s'appuieraient sur des mises en voix des textes (en tissant des liens entre la manière dont on choisit de lire et les éléments que l'on commente dans le texte).

Nous rappelons à toutes fins utiles que, au moyen de consignes très précises, en particulier sur la gestion du temps (activités minutées), des entraînements ponctuels à la production orale sont possibles en classe entière, éventuellement en binômes. Le numérique peut être un outil précieux pour garder trace de ces entraînements et améliorer ces productions.

- **L'explication**, toute **linéaire** qu'elle soit, ne suppose pas une reprise commentée du texte mot à mot ou même ligne à ligne. L'on n'attendra pas une recherche d'exhaustivité, qui ne saurait par définition être atteinte, même par un excellent candidat, dans les 8 minutes dévolues à cet exercice. Il s'agit plutôt que le candidat propose un chemin interprétatif dans le texte en s'appuyant sur les points qu'il retient comme saillants (ce qu'il aura pu mettre en évidence dans sa lecture). Il pourra ainsi procéder par îlots textuels, en insistant davantage sur un passage et peut-être beaucoup moins sur un autre, en suivant l'ordre du texte, mais en s'autorisant aussi ponctuellement, si son analyse le justifie, des retours en arrière et des anticipations.

Concernant le caractère incontournable ou non d'une « problématique » ou de la formulation d'un « projet de lecture », nous mentionnons ici un passage éclairant de [la ressource eduscol sur l'explication linéaire](#) :

Puisqu'on a désormais un regard synthétique sur le passage et une perception plus fine de sa composition, on peut proposer une piste de lecture, une question que l'explication linéaire va progressivement décliner ; si expliquer c'est questionner, il peut être utile d'explicitement cette question dès l'introduction – même si ce n'est pas obligatoire. Cette question, c'est la forme que prend la curiosité du lecteur devant ce passage : qu'a-t-il (ou que fait-il) d'original ou de singulier ? à quoi sert-il dans l'œuvre ? pourquoi intrigue-t-il (ou déçoit-il !), ou satisfait-il (ou frustre-t-il !), ou émeut-il (ou écœure-t-il !) le lecteur ? On voit bien qu'il est impossible d'établir de ces questions une liste close, puisqu'elles dépendent du texte, et sans doute du lecteur, mais toutes renvoient à une forme d'étonnement. Comment en effet, et pourquoi expliquer un texte si rien ne retient l'attention, si tout est d'emblée transparent et se résout dans une prise de connaissance sans reste ?

Nous rappelons enfin que l'exercice de l'explication linéaire ne saurait définir les modalités de l'enseignement de la lecture littéraire en classe. Ainsi, les pratiques diverses et multiples de lecture collective, progressant des intuitions des élèves

lecteurs vers une interprétation raisonnée, telles qu'elles étaient mises en œuvre avant le changement des épreuves, n'ont pas lieu d'être modifiées.

Concernant les attendus de l'explication linéaire, nous nous référons ainsi à [la ressource proposée sur eduscol](#).

- **La question de grammaire**, notée sur 2 points, sera indiquée très clairement aux candidats avant leur préparation : ils devront donc lui consacrer une petite partie de leur demi-heure de préparation. Ils peuvent choisir l'ordre de leur exposé, ce choix ne devant pas faire l'objet de remarques ou d'une quelconque forme d'évaluation par l'examineur.

Rappelons que la question vise l'analyse syntaxique d'une phrase ou d'un morceau de phrase. On ne saurait attendre des candidats pour leur attribuer la totalité des points, qu'ils tissent ici des liens entre syntaxe et stylistique.

Une réponse brève, mais exacte, permettra au candidat d'obtenir les 2 points. En revanche, la question de grammaire appartenant réglementairement à la partie « exposé » de l'épreuve orale, l'examineur ne doit pas proposer d'étayage au candidat, en dehors de relances d'encouragement (par exemple : « n'hésitez pas à proposer une réponse même si vous n'êtes pas sûr » voire « pouvez-vous expliquer ? » sans aller au-delà).

- **L'entretien**, d'une durée de 8 minutes, pourra s'appuyer sur un discours liminaire du candidat qui n'excédera pas 3 minutes. Ce discours doit être centré sur la justification du choix de l'œuvre davantage que sur une présentation de celle-ci. Toutefois, l'enjeu langagier essentiel dans cette partie de l'épreuve consistant dans l'oral en interaction, l'on ne pénalisera pas un candidat dont le discours initial serait très bref, si ce candidat témoigne par la suite de sa capacité à entretenir un échange riche avec l'examineur. La richesse de l'échange sera évaluée à l'aune de son appropriation de l'œuvre choisie. Nous rappelons enfin l'existence d'une [ressource académique sur les attendus de l'entretien](#).